**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 54 (1981)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Aménagement du territoire

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Aménagement du territoire

## Décès du propriétaire d'une maison familiale

A l'heure actuelle, il y a en Suisse un véritable «boom» sur les maisons familiales à un logement. Ces maisons sont souvent de dimension modeste et situées loin du centre des localités et du réseau des transports publics. On ne saurait prétendre que cela fait la joie des spécialistes de l'aménagement, étant donné les problèmes que cela pose à la collectivité et, plus tard, aux habitants eux-mêmes dans bien des cas. Cela semble d'autant plus paradoxal que là où les maisons familiales sont souhaitables et souhaitées, on ne cesse d'en démolir pour les remplacer par de grands blocs d'habitation; on démolit même de petites maisons qui, sans être classées ou protégées, font cependant tout le charme d'un quartier. Comment expliquer ce comportement vraiment contradictoire? Il n'y a certainement pas qu'une seule explication à cela; on constate cependant que de telles maisons familiales à un logement ont souvent été englobées dans une zone de maisons familiales à plusieurs logements à une époque où la croissance semblait sans limites. Lorsque le propriétaire meurt et laisse plusieurs héritiers, il s'en trouve généralement un qui serait prêt à reprendre la maison familiale à condition que les autres héritiers n'exigent pas leur part d'héritage sur la valeur vénale pleine et entière. Or, cette valeur vénale est souvent très élevée, en raison précisément de la situation de la maison individuelle en question dans une zone où elle n'aurait pas dû avoir sa place. Dès lors, aucun des héritiers n'est en mesure d'acheter cette maison à un tel prix. Elle sera donc vendue à un tiers qui la fera généralement démolir pour la remplacer par un bloc locatif qui, bien trop souvent, s'intégrera mal au quartier. Ce développement n'a rien de réjouissant. Les communes doivent alors réparer les erreurs d'aménagement et, si nécessaire, transformer la zone de maisons familiales à plusieurs logements en une zone de villas à un ou deux logements. Lorsque les propriétaires se préoccupent à temps de ce qu'il adviendra de leur maison après leur décès, de tels réaménagements de zone ont alors de meilleures chances de succès.

***ASPAN***


NOMBREUX SONT CEUX QUI PENSENT
QU'UNE VOÛTE LUMINEUSE N'EST SOMME
TOUTE QU'UNE VOÛTE LUMINEUSE.
JUSQU'À CE QU'ILS Y VOIENT CLAIR.
VOUS POUVEZ RENONCER À CE GENRE
D'EXPÉRIENCE. MAIS PAS AUX
**VOÛTES LUMINEUSES CUPOLUX DE SCHERRER.**

SCHERRER

Jakob Scherrer Fils SA
Allmendstrasse 7, 8059 Zurich 2
Téléphone 01 202 79 80
Ferblanterie pour le bâtiment et l'industrie,
CUPOLUX coupoles translucides, CUPOLUX voûtes
lumineuses, Aérateurs statiques SCHERRER,
Produits en plomb

L'EXPÉRIENCE EN PLUS

# Aménagement du territoire

## Encouragement de la construction et de l'accession à la propriété de logements

Ces dernières années, un grand nombre de maisons familiales à un logement ont été construites dans les communes suburbaines, voire dans les grandes banlieues. Lorsqu'on conserve son emploi en ville, mais que la villa que l'on habite est située loin de tout moyen de transport public, il est alors indispensable de se rendre à son travail en utilisant son automobile. La population des villes se défend, toutefois, toujours plus vigoureusement contre ce surcroît de circulation et s'oppose au parcage de ces autos dans les rues du quartier. Prolonger les lignes des transports publics jusqu'aux zones de villas qui sont déjà situées dans la campagne ne serait guère rentable du point de vue économique. Autant certaines communes cherchent à obtenir l'installation de pendulaires sur leur territoire, autant ne sauraient-elles ignorer les problèmes délicats qui naissent de la distance séparant le domicile du lieu de travail. Nombreux sont ceux et celles qui désirent construire ou acquérir leur villa ou leur appartement; en ville, les prix de l'immobilier sont très élevés. Récemment, l'architecte responsable de l'édilité d'une ville a fait remarquer que cette tendance est juste en soi; mais ne faudrait-il pas pourtant lutter contre cette évolution? En ville, en effet, les petits propriétaires individuels disparaissent au profit d'une propriété foncière concentrée dans les mains de personnes morales, cela surtout parce que des plans de zone trop denses et des constructions trop élevées sont admis pour remplacer les bâtiments actuels plus petits. Cependant, lorsque des maisons encore en bon état sont démolies, elles sont remplacées par de nouveaux bureaux et logements qui sont très chers. Des personnes habitant le quartier depuis des années, voire des décennies sont déracinées, déplacées et le nombre des personnes qui appellent leur maison leur chez soi se restreint de plus en plus. L'architecte en question a ajouté qu'à son avis le meilleur moyen de promouvoir la propriété individuelle en ville était de retravailler les plans de zone qui autorisent la construction d'immeubles plus élevés que l'état actuel. Il serait certainement judicieux de réfléchir pour voir si cette opinion peu conventionnelle n'est pas précisément la bonne. Dès lors, il y aurait lieu d'encourager une construction modérée de logements dans les quartiers aérés et bien conservés. A défaut de le faire, on risque de les abîmer irrémédiablement et de mettre en péril la propriété individuelle plutôt que de la promouvoir.

***ASPAN***

votre partenaire

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

1872

CHAUFFAGES TOUS SYSTÈMES

Lausanne
Av. Tissot 2
Tél. (021) 23 32 95

BRAUCHLI SA

RIDEAUX

LITERIE – COUVERTURES doivent faire plaisir longtemps. Seul le spécialiste sait vous conseiller.

DEVIS – CONFECTION – POSE

Articles de 1re qualité à des prix très intéressants. Ouvert tous les jours de 8h. à 12h. et de 14h. à 18h. 30. Samedi fermeture 12 h.

DUTOIT

P réservé clientèle

PRILLY-CHASSEUR – Arrêt LEB
Ch. Grandchamp 1 – Tél. 24 33 11